

Défi 1 – Construire une ville plus favorable aux déplacements à pieds, à vélo et en transports collectifs, ainsi qu'à une logistique durable

1 DESCRIPTION DU PROJET

La SEM Plaine Commune Développement est l'aménageur de la ZAC de l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis au travers d'une concession d'aménagement signée avec la Communauté d'Agglomération (désormais l'Etablissement Public Territorial) Plaine Commune en 2010.

L'Ecoquartier fluvial est une opération mixte de logements, bureaux, commerces, équipements et services.

Le projet consiste à réduire la place de la voiture afin de répondre aux contraintes liées au caractère insulaire de la Ville de L'Île-Saint-Denis. L'opération porte ainsi l'ambition d'un quartier sans voiture, sans sous-sol sous les bâtiments (pollution, proximité de la nappe phréatique) et comportant des parkings publics de stationnement appelés « centrale de mobilité » puisqu'en sus du stationnement, ces parkings assurent un ensemble de fonctions en lien avec la mobilité et la vie du quartier.

La première phase du projet a permis de réaliser une première centrale de mobilité d'environ 220 places comportant :

- L'accès à l'éco-quartier étant limité aux véhicules y compris aux livreurs, la centrale de mobilité dispose de 3 places au rez-de-chaussée pouvant accueillir des véhicules de grand gabarit ;
- Un local vélo de 20 places : gratuit, vidéo surveillé et accessible avec une carte d'accès. Des casiers sont mis à disposition pour ranger les casques et autres accessoires. Ce service est ouvert à tous les usagers y compris ceux ne disposant pas de voiture ;
- 21 places avec bornes de recharge pour les véhicules électriques dont 7 opérationnelles au démarrage de la centrale. Les bornes sont en accès libre et la recharge est gratuite pour les utilisateurs de la centrale de mobilité ;
- Une station de gonflage pour les véhicules et les vélos ;
- La mise à disposition de deux chariots pour transporter des objets volumineux (meubles...) ;
- Un système d'autopartage (3 véhicules au démarrage et 5 à terme) ;
- La mise à disposition de petits chariots aux abonnés pour décharger les véhicules ;
- Des panneaux photovoltaïques en toiture ;
- Des locaux dédiés à l'économie sociale et solidaire ;
- Des animations d'auto-réparation de vélos avec le réseau d'associations Solicycle.

La centrale de mobilité a été mise en service fin 2018, en accompagnement des programmes immobiliers réalisés par les constructeurs.

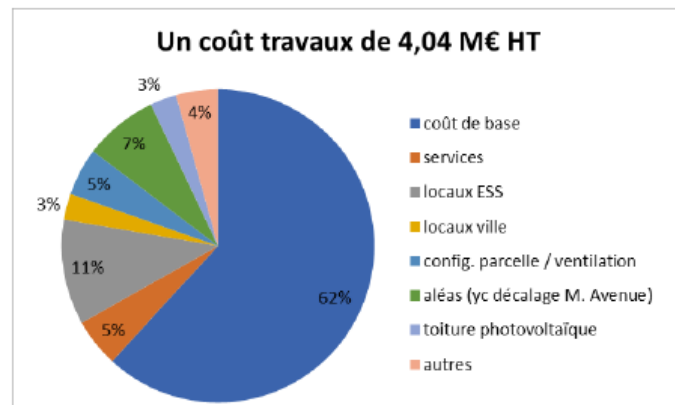
Il s'agit d'un équipement public de la ZAC réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, la SEM Plaine Commune Développement, qui l'a ensuite remis à l'EPT Plaine Commune.

Plaine Commune a, parallèlement à la construction, désigné un délégataire en charge de sa gestion. Il s'agit de la société TRANSDEV.

Son financement est assuré par :

- Les promoteurs (déchargés de l'obligation de construire des parkings en sous-sol)
- Les habitants, acquéreur d'un droit d'usage long terme (amodiation de 22 ans) du parking
- Une subvention de la Caisse des Dépôts.
- Le délégataire de la centrale pour les investissements nécessaires à l'exploitation (contrôle d'accès, vidéo surveillance, signalétique,...)

Les dépenses d'exploitation sont financées en partie par les recettes des utilisateurs de la centrale (visiteurs et abonnés). Plaine Commune reverse au délégataire une subvention d'équilibre pour compenser les obligations de service public et le financement des investissements non amortis par le délégataire.



2 LES ACTEURS DU PROJET

La Ville de L'Île-Saint-Denis, porteur du projet d'écoquartier.

L'EPT Plaine Commune, concédant de la ZAC de l'écoquartier fluvial et désormais gestionnaire des espaces publics et de la centrale de mobilité livrés par l'aménageur.

La SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC et maître d'ouvrage de la centrale de mobilité.

La Caisse des Dépôts financeur.

Les promoteurs QUARTUS et ATLAND, financeurs d'une partie de la centrale de mobilité en réfaction des dépenses qu'ils auraient eu à supporter s'ils avaient dû réaliser des parkings en infrastructure des bâtiments.

Les habitants, acquéreurs d'amodiations.

Le délégataire TRANSDEV qui a financé les équipements nécessaires à l'exploitation de la centrale.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Quelques incidents ont été constatés suite à la mise en service (stationnement sauvage, utilisation effective ou non du parking par les titulaires d'amodiations, etc.), notamment du fait des chantiers de construction qui se poursuivaient en parallèle.

L'ensemble du quartier que la centrale de mobilité dessert sera achevé et la totalité des aménagements seront réalisés dans 2 ans, ce qui permettra de la tester à plein régime.

La construction d'une seconde centrale de mobilité est prévue. Elle desservira les constructions qui seront livrées pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - la ZAC de l'écoquartier fluvial constituant une partie du future Village des athlètes, à cheval sur L'Île-Saint-Denis (sous maîtrise d'ouvrage de la SEM Plaine Commune Développement), Saint-Denis et Saint-Ouen (sous maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO). Après les JOP 2024, les bâtiments seront transformés pour leur usage futur (logements, bureaux, etc.) et les habitants et utilisateurs utiliseront la seconde centrale de mobilité.

4 CONTACT

SEM Plaine Commune Développement : François LAURENT – Directeur opérationnel

EPT Plaine Commune : Georges OLIVEIRA – responsable du Service Déplacement

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr